

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 13

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 10 présents et 3 représentés

Date de la convocation du conseil municipal : 7 février 2024

Date d'affichage 7 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 février, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Emmanuel CENDRIER ; Franck ÉTANCELIN ; Claude LAZARO ; Antonio TAPADAS ; Carlos VALERO ; Nadia LEFAY**Pouvoirs excusés** : Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Fabien HERREMAN donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE ; Louis de ROYS donne pouvoir à François DEYSSON,**Absents** : /**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.5/2024-131

OBJET : Demande de subvention au département de Seine et Marne dans le cadre du FER 2024.
Réhabilitation de l'espace "Abel BARRAULT" (salle annexe et jardin sis sur l'ancien cimetière).**Claude LAZARO, conseiller municipal, explique**

Le 24 mai 1946, la Direction des Monuments Historiques, sous l'égide du Ministère de l'Éducation Nationale, recommandait au maire, sous seing du préfet, de réfléchir à la création d'un jardin communal en lieu et place du cimetière suite à sa désaffectation ce qui participerait, disait, à "la sauvegarde de l'aspect pittoresque des abords de l'église".

Depuis 2015, la commune souhaite réaménager le jardin de la mairie, sis sur l'ancien cimetière, pour créer un espace partagé, intergénérationnel en lien avec la salle annexe (espace famille, jardin de simples, puits de fraîcheur, plantation d'une vigne...).

Longtemps, ce projet s'est révélé impossible à réaliser car trop onéreux dans la mesure où il requerrait, pour la simple mise en accessibilité du site, une somme de 35 K€ H.T. En effet, l'escalier beaucoup trop raide représentait un obstacle dangereux pour les enfants, voire infranchissable pour les personnes âgées.

En 2021, la commune a eu l'opportunité de préempter la parcelle AB287 qu'elle a achetée pour une somme de 6 K€. L'intérêt de cet achat résidait dans le fait que ce terrain, situé derrière la salle annexe, est situé au même niveau altimétrique que le jardin de la mairie inclus dans le futur espace Abel BARRAULT.

- Il suffira d'ouvrir le mur du jardin pour le relier, via cette parcelle AB287, au chemin des Sablons. Il conviendra, aussi, d'y prévoir un stationnement adapté aux personnes en situation de handicap.

Cet espace, puits de fraîcheur, accueillera tout au long d'un parcours adapté PMR, un espace famille, un espace végétalisé composé, entre autres, de simples, de pieds de vignes et autres essences choisies en lien avec le CAUE.

La salle annexe, quant à elle, sera rénovée en étanchéifiant, de manière urgente un pignon donnant sur un silo de pellets alimentant notre chaudière biomasse.

En résumé, le projet que nous présentons au département comprend les actions suivantes :

- | | |
|---|------------------------|
| • Ouvrir le mur du jardin de la salle annexe permettant l'accessibilité via la parcelle AB287 : | 8 360,00 € H.T |
| • Étanchéfier le mur de la salle Abel BARRAULT : | 4 994,00 € H.T |
| • Démontage/remontage de la cheminée de la chaudière pellets avant étanchéification | 1 050,00 € H.T |
| • Aménager les cheminements du futur jardin Abel BARRAULT et le parking PMR : | 11 727,35 € H.T |
| • Assister le maître d'ouvrage à la végétalisation (A.M.O – SASU EPENEI) : | 2 350,00 € H.T |
| • Aménager une première phase de l'espace famille : | 2 500,00 € H.T |

Claude LAZARO précise

- Le montant total cumulé s'élève à 30 981,35 € H.T ;
- Le montant de la subvention sollicitée en 2024 est de 30 981,35 * 40% = 12 392,54 € ;
- Le solde de l'opération **Réhabilitation de l'espace "Abel BARRAULT"** (salle annexe et jardin sis sur l'ancien cimetière) sera pris en charge sur les fonds propres de la mairie.

Claude LAZARO propose de

- Solliciter une aide du Département de Seine et Marne au titre du Fonds d'Équipement Rural (F.E.R.) 2024 à hauteur de 40% du montant H.T de 30 981,35 € H.T soit 12 392,54 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents et représentés, le maire à solliciter une subvention auprès des services du Département de Seine et Marne, au titre du F.E.R. 2024, à hauteur de 40% du montant H.T des devis cumulés soit 30 981,35 € H.T soit 12 392,54 €.

Le conseil municipal s'engage à inscrire les fonds nécessaires sur le B.P 2024 et à engager les travaux, en 2024, après réception de la notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 28 février 2024, le maire, François DEYSSON

Acte rendu exécutoire après publication, le 29 février 2024

